

CLUB DES AVANTAGES DU MDG PRIVILÈGES ET CONDITIONS D'ABONNEMENT

Abonnement facultatif. L'inscription au Club des avantages du MDG n'est pas requise pour l'approbation du crédit ou pour des conditions de crédit particulières. Le refus de s'inscrire n'affectera pas votre admissibilité, votre limite de crédit, votre taux, vos frais ou toute autre condition de crédit.

Remarque : Dans le présent document, nous utiliserons les termes « MDG », « nous » pour décrire MDG Computers Canada Inc. et/ou ses sociétés affiliées.

En vous inscrivant au Club des avantages MDG (l'« Abonnement au Club » ou « l'Abonnement »), vous (« Abonné au Club des avantages » ou « Abonné ») acceptez d'être lié par les présentes Conditions générales d'abonnement au Club MDG (les « Conditions »). MDG peut modifier les présentes conditions ou toute fonctionnalité de l'abonnement au Club à tout moment à sa seule discrétion. Pour tout changement important, nous vous donnerons un préavis d'au moins trente (30) jours (ou une période plus longue requise par la loi applicable) par courriel à l'adresse au dossier et/ou en affichant les conditions révisées sur notre site Web. Les conditions modifiées entreront en vigueur à la date indiquée dans l'avis.

« Abonné » désigne toute personne qui détient un abonnement Club actif. L'abonné accepte ce qui suit :

1. Généralités

Les présentes conditions s'appliquent à l'abonnement. Les présentes conditions remplacent tous les privilèges, conditions et règlements antérieurs relatifs à l'abonnement.

2. Acceptation des conditions

L'abonné au Club d'avantages sociaux accepte d'avoir lu les présentes conditions et comprend et accepte ce qui y est contenu. Nonobstant toute autre section des présentes Conditions, l'affichage de la version actuelle des Conditions à <https://secure.mdg.ca/pdf/CA FR WP MDG Benefits Club Subscription Terms and Conditions.pdf> de l'abonnement au Club Avantages MDG en WP sera considéré comme un avis à l'Abonné du Club d'avantages sociaux de ces Conditions, lorsque l'avis est requis ou autorisé en vertu des présentes. Les conditions peuvent être modifiées de temps à autre, mais la version actuelle en vigueur sera affichée le site Web.

3. Admissibilité

a. Âge. L'abonnement au Club est disponible pour toutes les personnes admissibles âgées de 18 ans et plus. En vous inscrivant ou en participant à l'abonnement au Club, vous déclarez et garantisiez que vous avez atteint l'âge de la majorité.

b. MDG se réserve le droit de refuser les avantages à tout candidat et de suspendre ou de révoquer immédiatement l'abonnement pour des raisons graves, y compris une fraude ou un manquement aux conditions (voir la section 11 pour plus de détails).

c. L'abonnement est assujéti à toutes les règles adoptées par MDG, y compris nos politiques et pratiques de confidentialité à <https://secure.mdg.ca/content/?type=privacy> qui peuvent être modifiées de temps à autre sans préavis, sauf disposition contraire de la loi.

d. L'abonné peut annuler l'abonnement en tout temps en appelant le service à la clientèle de MDG au : 1-800-906-0976 poste 352 et en demandant d'annuler l'abonnement au Club.

4. Avantages

A. Prix des abonnés du Club

Les achats de certains produits et services par les abonnés du Club peuvent être admissibles à des rabais ou à des prix réduits pour les abonnés du Club à MDG.ca (« Prix pour les abonnés du Club »). Il s'agit d'offres d'une durée limitée et soumises aux limitations d'offre que nous avons communiquées. L'abonné du Club accepte de payer à MDG toute taxe de vente, d'accise, d'utilisation ou ad valorem qui est imposée sur le prix de vente des articles achetés, qui peut être basée sur le prix avant tout rabais ou promotion.

B. Accès anticipé des abonnés au club

L'abonné du Club bénéficie d'un accès prioritaire à nos derniers produits avant qu'ils ne soient disponibles pour le grand public.

C. Articles exclusives

Les abonnés du Club bénéficient d'un accès prioritaire à des articles en édition limitée et exclusifs offerts par MDG.

D. Garantie de baisse de prix

Si MDG réduit le prix d'un produit dans les 90 jours suivant l'achat d'un abonné du Club, l'abonné du Club est admissible à recevoir un crédit ou un remboursement pour la différence entre le prix d'achat initial et le nouveau prix inférieur (un « crédit de garantie de baisse de prix »). Les crédits admissibles de la garantie de baisse de prix seront émis selon le mode de paiement original utilisé pour l'achat admissible.

Pour recevoir un crédit de garantie de baisse de prix :

1. L'abonné du Club doit fournir des renseignements ou des documents à l'appui démontrant que MDG a réduit le prix du produit identique dans les 90 jours suivant la date d'achat initiale.

2. Il incombe à l'abonné du Club de demander le crédit de garantie de baisse de prix en communiquant avec le service à la clientèle de MDG au 1-800-906-0975, poste 352, dans les 95 jours civils suivant la date d'achat initiale, avec les renseignements et/ou documents à l'appui requis.

3. Le crédit ne sera émis que :

- Pour une baisse de prix sur un produit identique à celui acheté, et
- Si l'abonné du Club était un abonné actif du Club au moment de la baisse de prix et au moment de la demande de crédit.

E. Sauter de paiement

Si vous avez un crédit auprès de MDG, sous réserve des modalités ci-dessous, vous pouvez demander de sauter un ou plusieurs paiements à venir.

L'admissibilité au saut de paiement exige qu'au moins quatre-vingt-dix (90) jours se soient écoulés depuis la date de facturation de la commande et que tout saut de paiement antérieur ait eu lieu au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant la demande en cours. Les clients ayant des plans de paiement non mensuels peuvent sauter jusqu'à deux (2) paiements par demande; Les clients ayant un plan de paiement mensuel peuvent sauter un (1) paiement par demande. Cette prestation n'est disponible que si aucune autre demande de saut de paiement, de report de dates de paiement ou de modification des plans de paiement n'est en attente au moment de la demande. Le saut de paiement n'est disponible que si votre compte est en règle et à jour. Les intérêts continuent de s'accumuler pendant toute période sautée ou reprogrammée comme prévu dans votre convention de crédit.

F. Modifier le paiement prévu

Si vous avez un crédit auprès de MDG, vous pouvez demander de sauter un ou plusieurs paiements à venir. Les abonnés du Club peuvent reporter un paiement à l'une des prochaines dates de paiement prévues, à condition que la date choisie tombe dans les trente (30) jours civils suivant la date d'échéance initiale. La date de report admissible la plus rapprochée doit être au moins deux (2) jours ouvrables après la date à laquelle la demande de report est faite.

La fenêtre de reprogrammation de 30 jours exclut les fins de semaine et les jours fériés.

G. Aucuns frais pour insuffisance de fonds

Si vous avez un crédit auprès de MDG et que vous n'effectuez pas un paiement prévu, vous pouvez, en tant qu'abonné, dans les sept (7) jours civils suivant la date de paiement manquée, reporter ce paiement une fois à une nouvelle date qui ne dépasse pas trente (30) jours civils après la date d'échéance initiale. Le défaut de reporter le paiement dans cette période, ou le défaut de régler le paiement reporté, peut entraîner des frais de remboursement applicables. Un maximum de deux (2) dispenses de frais peut être accordé sur le compte de l'abonné au cours d'une période de douze mois consécutifs, **à condition qu'un minimum de six (6) mois s'écoule entre chaque renonciation aux frais.**

H. Révisions automatiques des limites de crédit mensuelles

En tant qu'avantage de l'abonnement Club, votre compte est automatiquement examiné chaque mois pour évaluer l'admissibilité à l'ajustement de la limite de crédit. Les examens sont basés sur l'activité du compte, l'historique des paiements et d'autres facteurs pertinents. Votre limite de crédit peut augmenter ou diminuer. Nous vous informerons de tout changement. L'inscription au club ne garantit pas une augmentation et n'est pas nécessaire pour que MDG examine ou ajuste les limites. MDG examine périodiquement tous les comptes de crédit actifs. Les abonnés bénéficient d'un traitement prioritaire de ces examens de routine.

Les abonnés du Club peuvent recevoir des avantages supplémentaires identifiés par MDG de temps à autre. Nous vous encourageons à consulter régulièrement les avantages des abonnés du Club MDG pour obtenir un résumé des avantages actifs.

5. Coût

a. Vous acceptez de payer des frais récurrents aux deux semaines de 9,98 \$, totalisant 259,48 \$ par année (« frais »). Les frais ne seront pas facturés avant la première des dates suivantes : (i) 90 jours à compter de la date d'inscription, ou (ii) de la première commande. Par la suite, le coût de l'abonnement est de 9,98 \$ aux deux semaines (taxes incluses). L'abonnement sera automatiquement renouvelé et les frais de 9,98 \$ seront facturés, à moins que l'abonné du Club d'avantages n'annule l'abonnement comme indiqué ci-dessus (voir la section 3) ou que les avantages soient autrement résiliés par MDG.

b. Les frais seront automatiquement facturés à l'abonné du Club des avantages de la même manière que l'abonné du Club des avantages sociaux a autorisé le paiement de sa commande MDG, à moins qu'un abonné du Club des avantages sociaux ne demande de payer le coût de l'abonnement conformément à l'un des modes de paiement autorisés de MDG, y compris le chèque ou la carte de crédit.

c. Si le mode de paiement autorisé que nous avons dans nos dossiers pour l'abonné du Club des avantages sociaux est refusé pour le paiement des frais, nous enverrons à l'abonné du Club des avantages sociaux un avis par courriel concernant le paiement refusé. L'abonné au Club des avantages sociaux doit nous fournir un nouveau mode de paiement admissible dans les 14 jours civils suivant l'avis par courriel, sinon les avantages de l'abonné seront automatiquement annulés, sans autre préavis à l'abonné du Club des avantages.

d. MDG peut modifier les frais à sa discrétion, conformément aux lois applicables et à la présente entente.

e. Les avantages ne sont pas transférables et ne peuvent être utilisés que par l'abonné du Club Avantages.

f. Les avantages peuvent être résiliés à la discrétion de MDG conformément à l'article 11 des présentes modalités. De même, MDG peut choisir de ne pas renouveler les prestations.

g. Tous les avantages de l'abonné expirent au moment où ils sont résiliés par MDG ou par l'abonné du Club d'avantages, sauf disposition expresse.

h. À MOINS QUE L'ABONNÉ DU CLUB AVANTAGES SOCIAUX NE NOUS AVISE AVANT UN DÉBIT QU'IL SOUHAITE ANNULER OU NE PAS RENOUVELER AUTOMATIQUÉMENT, L'ABONNÉ DU CLUB AVANTAGES SOCIAUX COMPREND QUE SES AVANTAGES SE POURSUIVront AUTOMATIQUÉMENT ET QU'IL NOUS AUTORISE (SANS PRÉAVIS, SAUF SI LA LOI APPLICABLE L'EXIGE) À PERCEVOIR LES FRAIS D'AVANTAGES SOCIAUX ALORS APPLICABLES, EN APPLIQUANT LE PAIEMENT DE LA MÊME MANIÈRE QUE L'ABONNÉ DU CLUB AVANTAGES SOCIAUX A AUTORISÉ LE PAIEMENT POUR SON PRODUIT OMD, OU EN UTILISANT L'UN DES MODES DE PAIEMENT AUTORISÉS PAR MDG.

6. Restrictions et limites générales

Les prestations sont assujetties aux restrictions suivantes :

a. MDG se réserve le droit, à sa discrétion, d'interrompre les avantages à tout moment, d'apporter des modifications aux avantages qui s'appliqueront prospectivement lors du prochain renouvellement de l'abonnement. MDG peut également choisir de ne pas renouveler les avantages.

b. Le non-respect des présentes conditions ou l'abus des privilèges des avantages sociaux peut entraîner l'annulation des avantages ou la réduction de certains privilèges.

c. MDG peut envoyer à l'abonné du Club-bénéfice un courriel et d'autres communications liées à la Avantages (quels que soient les paramètres ou les préférences liés à tout compte que l'abonné du Club Benefit établit sur notre site Web).

7. Communications

a. L'abonné au Club des avantages sociaux informera immédiatement MDG de tout changement à son adresse postale, à son adresse électronique et à d'autres coordonnées que l'abonné du Club des avantages pourrait avoir fournies à MDG dans le cadre des avantages et/ou de son compte MDG.

b. MDG n'a aucune responsabilité pour tout courrier mal acheminé, perdu ou retardé résultant de l'omission d'un abonné du Club d'avantages sociaux de fournir un tel avis. MDG peut également communiquer avec un abonné du Club des avantages sociaux par voie électronique et tout avis ou relevé électronique du compte fourni à l'abonné du Club des avantages ou toute entente conclue par voie électronique sera considéré comme étant « par écrit », signé et livré à toutes fins, sauf disposition contraire de la loi.

c. Pour obtenir des renseignements sur votre abonnement au Club, communiquez avec MDG par courriel à support@mdg.ca ou par téléphone (1-800-906-0976) avec votre identifiant PERSONNE.

8. Utilisation des renseignements

a. MDG peut échanger tous les renseignements relatifs aux avantages et aux transactions d'un abonné du Club d'avantages avec d'autres parties, telles que des partenaires participants, des commerçants ou des fournisseurs de services, au besoin pour administrer les avantages, pour exécuter les avantages et pour fournir à l'abonné du Club d'avantages des renseignements sur les avantages par la poste ou par courriel.

b. Toute collecte, utilisation ou divulgation de renseignements personnels concernant un abonné du Club des avantages sociaux doit être conforme à l'entente applicable signée par l'abonné du Club des avantages et à la politique de confidentialité de MDG disponible à l'adresse <https://secure.mdg.ca/content/?type=privacy&>.

9. Renonciation

a. MDG et l'abonné du Benefits Club conviennent que toute renonciation par MDG à la stricte observance, à l'exécution ou au respect par un abonné du Benefits Club à toute partie des présentes conditions et toute prolongation de délai ou autre indulgence accordée par MDG, que ce soit expressément ou par voie de conduite, ne modifiera pas, n'affectera ni ne portera préjudice à aucun des droits ou recours de MDG et ne sera effective que dans le cas spécifique et aux fins pour lesquelles elle a été accordée et ne sera pas considérée comme une renonciation à l'un des droits et recours de MDG découlant de toute autre violation des présentes modalités.

b. MDG et l'abonné du Club d'avantages conviennent que tout retard ou omission de MDG dans l'exercice d'un droit ou d'un recours en vertu des présentes ne constitue pas une renonciation à ce droit ou à tout autre droit ou recours.

10. Modification des prestations et des présentes conditions

Nous pouvons modifier les présentes conditions ou toute fonctionnalité de l'abonnement au Club des avantages à tout moment et à notre seule discrétion. Pour tout changement important, nous vous donnerons un préavis d'au moins trente (30) jours (ou une période plus longue requise par la loi applicable) par courriel à l'adresse au dossier et/ou en affichant les conditions révisées sur notre site Web. Les conditions modifiées entreront en vigueur à la date indiquée dans l'avis.

Si vous n'acceptez pas une modification, vous pouvez annuler votre abonnement au Club à tout moment avant la date d'entrée en vigueur sans pénalité, et nous vous rembourserons tous les frais d'abonnement prépayés attribuables à la période suivant l'annulation. Votre utilisation continue de l'abonnement au Club après la date d'entrée en vigueur constitue votre acceptation des conditions modifiées. Si une disposition modifiée est jugée invalide, nulle ou inapplicable, cette disposition sera supprimée et les autres conditions resteront pleinement en vigueur.

LE MAINTIEN DE L'ABONNEMENT DE L'ABONNÉ AU CLUB DES AVANTAGES SOCIAUX APRÈS LA MODIFICATION DES PRÉSENTES CONDITIONS CONSTITUE L'ACCEPTATION DES MODIFICATIONS PAR L'ABONNÉ DU CLUB DES AVANTAGES. SI L'ABONNÉ DU CLUB AVANTAGES SOCIAUX N'ACCEPTÉ AUCUN CHANGEMENT, IL DOIT ANNULER SES AVANTAGES.

11. Résiliation

a. MDG peut suspendre ou résilier l'abonnement à tout moment moyennant un préavis de trente (30) jours à l'abonné du Club Avantages.

b. L'abonné du Club d'avantages sociaux peut annuler l'abonnement en tout temps en appelant le service à la clientèle de MDG au 1-800-906-0976, poste 352, et en demandant d'annuler l'abonnement.

c. Si des événements indépendants de la volonté de MDG, tels que des grèves, des catastrophes naturelles, du terrorisme, des troubles civils, des guerres ou des changements dans les conditions économiques ou commerciales, affectent considérablement la volonté de MDG de maintenir les avantages tels qu'ils sont alors constitués, l'abonnement peut être suspendu ou résilié, en tout ou en partie, et les avantages et privilèges de l'abonné du club d'avantages peuvent être annulés sans préavis à l'abonné du club d'avantages et ne peuvent pas être échangés par la suite, consolidés, convertis, échangés, combinés, transférés ou regroupés.

d. MDG peut suspendre ou résilier l'abonnement de l'abonné du Club d'avantages au Club d'avantages, annuler les avantages et privilèges immédiatement en cas de fraude ou d'abus de la part de l'Abonné du Club d'avantages concernant les Avantages, (ii) de fausses déclarations d'informations à MDG, (iii) de défaut de l'Abonné du Club d'avantages sociaux de respecter les présentes Conditions, (iv) de faillite personnelle de l'Abonné du Club d'avantages, ou (v) le décès de l'abonné du Club des avantages.

e. À la date d'entrée en vigueur de la résiliation de l'abonnement, les avantages de l'abonné du Club d'avantages cesseront immédiatement.

f. Dans l'éventualité où l'abonné du Club des avantages sociaux annulerait son abonnement au Club des avantages après avoir payé les avantages ou leur renouvellement, le coût de celui-ci sera calculé au prorata et le montant applicable dû à l'abonné du Club des avantages pour la période restante sera remboursé à l'abonné du Club des avantages de la même manière que l'abonné du Club des avantages sociaux a autorisé le paiement de son produit MDG.

12. Indemnisation

L'abonné accepte de défendre, d'indemniser et de dégager MDG de toute responsabilité à l'égard de toutes les réclamations, dommages, coûts et dépenses, y compris les honoraires d'avocat, découlant de l'utilisation de l'abonnement au Club d'avantages sociaux ou liés à celle-ci.

13. Limitation de responsabilité

LES LOIS DE CERTAINES JURIDICTIONS, DONT LA LOI SUR LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR DU QUÉBEC, NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DE RESPONSABILITÉ OU DE CERTAINS DOMMAGES. SI CES LOIS S'APPLIQUENT À VOUS, CERTAINES OU TOUTES LES EXCLUSIONS OU LIMITATIONS CI-DESSOUS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS, ET VOUS POURRIEZ AVOIR DES DROITS SUPPLÉMENTAIRES.

EN AUCUN CAS, NOUS OU NOS ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS, EMPLOYÉS, AGENTS OU AUTRES REPRÉSENTANTS NE SERONS RESPONSABLES DE TOUT DOMMAGE DIRECT, INDIRECT, SPÉCIAL, ACCESSOIRE OU CONSÉCUTIF, OU DE TOUT AUTRE DOMMAGE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, DÉCOULANT DE OU LIÉ À L'ABONNEMENT AU CLUB. NOTRE RESPONSABILITÉ TOTALE, QU'ELLE SOIT CONTRACTUELLE, GARANTIE, DÉLICTEUELLE (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE) OU AUTRE, NE DÉPASSERA PAS LES DERNIERS FRAIS D'ABONNEMENT AU CLUB QUE VOUS AVEZ PAYÉS. CES EXCLUSIONS ET LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ S'APPLIQUERONT DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI ET SURVIVRONT À L'ANNULATION OU À LA RÉSILIATION DE VOTRE ABONNEMENT AU CLUB. LES LIMITATIONS ÉNONCÉES DANS LA PRÉSENTE SECTION NE LIMITERONT NI N'EXCLURONT LA RESPONSABILITÉ EN CAS DE NÉGLIGENCE GRAVE, D'INCONDUITE INTENTIONNELLE, INTENTIONNELLE, INTENTIONNELLE, IMPRUDENTE OU MALVEILLANTE OU DE FRAUDE DE MDG.

14. Loi applicable

Le présent article ne s'applique pas dans la province de Québec. Les présentes conditions sont régies et interprétées par les lois de la province de l'Ontario, sans égard aux principes de conflit de lois qui exigeraient l'application des lois d'une autre juridiction. Sous réserve de toute disposition applicable en matière de règlement des différends des présentes conditions, MDG et l'abonné se soumettent irrévocablement à la compétence exclusive des tribunaux de la province de l'Ontario.

15. Divisibilité

Si une disposition des présentes conditions est jugée illégale, nulle ou inapplicable pour quelque raison que ce soit, cette disposition sera réputée séparée du reste des présentes conditions et n'affectera pas la validité et l'applicabilité des autres dispositions.

16. Protection de la vie privée

Les informations que vous fournissez en tant qu'abonné du Club seront traitées conformément à la Politique de confidentialité de MDG. Si vous souhaitez en savoir plus sur les pratiques de confidentialité de MDG, veuillez communiquer avec MDG au 1-800-906-0975 ou visiter <https://secure.mdg.ca/content/?type=privacy>